



CFPPA
DE L'OISE

CULTIVONS VOTRE AVENIR



CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

BPA OSP

Niv 3 - RNCP39066

Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion



Ouvrier Spécialisé en Paysage

A Formation en apprentissage de 800 heures réparties sur 2 ans

FC Nous contacter

CONTENU DE LA FORMATION

UC1 : Développer son identité professionnelle d'ouvrier spécialisé du paysage

UC2 : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

UC3 : Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

UC4 : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

UC5 : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager

UCARE : Réaliser des travaux de taille d'arbres et d'arbustes fruitiers

OBJECTIFS

Obtenir une qualification professionnelle pour exécuter les travaux d'entretien et d'aménagement des jardins et espaces verts :

- intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés,
- réaliser des travaux d'aménagements (massifs, haies...)
- préparer, entretenir, planter (pelouses, allées, massifs, haies...)
- utiliser du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en tant que Jardinier/Jardinière paysagiste - Agent/Agente d'entretien des parcs et jardins dans les entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année.

Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Entrées principalement en septembre/octobre. Possibilité d'intégration en cours d'année. Au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

PUBLIC

- Apprentis

- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter.

Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage

Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et tests de positionnement.

PRÉREQUIS

Âge : de 15 à 29 ans révolus. Pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

Avoir suivi un cycle complet en classe de 3e

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonateur de pôle

03 44 05 98 19

CFPPA de l'Oise - Site de Beauvais
40 rue Villebois-Mareuil, 60 000 BEAUVAIS

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Le salarié titulaire de l'emploi entretient les espaces paysagers. Il prépare et réalise des chantiers de création d'espaces paysagers. Il utilise et fait l'entretien courant des matériels et équipements.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Exercice du métier essentiellement en extérieur en relation avec les clients et du public. Déplacements. Bonne condition physique requise.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 3

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 6 Unités Capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le BPA est constitué de 6 blocs de compétences dont 5 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves techniques et orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCE

- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
- Réaliser des travaux de taille d'arbres et d'arbustes fruitiers



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés
- BP AP Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements paysagers

ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train
Transports scolaires
Possibilité de stationnement public

Restauration possible sur place

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

RÉMUNÉRATION ^A

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

Date d'enregistrement : 04/04/2007